

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 6 DECEMBRE 2022, A 20 H 30
SALLE D'HONNEUR

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2022

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19 (dont 5 pouvoirs).

ADMINISTRATION GENERALE

- Document n°80-22 : Procès-verbal d'installation d'un conseiller municipal après une démission d'un conseiller municipal
- Délibération n°81-22 : Modification de certaines commissions (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°82-22 : Opération de revitalisation de territoire (**annexes 1 à 5**) (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°83-22 : Mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain sur le centre-bourg du dorat (**annexe 6**) (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°84-22 : Modification des statuts du SIDEPA (**annexe 7**) (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°85-22 : Cotisation à FREDON Haute-Vienne (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°86-22 : Cession des lots n° 2 et 3 – Parcelles cadastrées A 703 et A 704 – Lotissement Joseph Guillemot (**annexe 8**) (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°87-22 : Vente de bois sur pied – Parcelle cadastrée C 63 située sur Saint-Ouen-sur-Gartempe (**Adoptée à l'unanimité**)
- Projet par la Société ENOE SOLAIRE (**la décision est ajournée**)
- Délibération n°88-22 : Autorisation de paiement – Dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires des enfants scolarisés hors du Dorat - Commune de Magnac-Laval (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°89-22 : Transfert de la compétence scolaire à la commune du Dorat – Acte authentique (**Adoptée à l'unanimité**)

PERSONNEL

- Délibération n°90-22 : Modalités d'indemnisation des congés annuels non pris en raison d'arrêts pour maladie (**Adoptée à l'unanimité avec 1 abstention**)
- Délibération n°91-22 : Revalorisation du contrat d'assurance groupe – Risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL du Centre de Gestion de la Haute-Vienne (**Adoptée à l'unanimité**)

COMPTABILITE

- Délibération n°92-22 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 – Complément (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°93-22 : Approbation du rapport de la CLECT du 29 septembre 2022 de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (**annexe 9**) (**Adoptée à l'unanimité**)
- Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement (**décision ajournée**)
- Délibération n°94-22 : Révision de la redevance d'assainissement et de la prime fixe annuelle au 1^{er} janvier 2023 (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°95-22 : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023 (BP Général – Assainissement – Cinéma – Loueur Locaux Nus) (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°96-22 : Budget général – Décision modificative n° 3 (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°100-22 : Budget cinéma – Décision modificative n° 1 (**Adoptée à l'unanimité**)

- Délibération n°97-22 : Virements financiers internes (**Adoptée à l'unanimité**)
- Délibération n°98-22 : Motion de la Commune du Dorat (**Adoptée à l'unanimité**)

- Délibération n°99-22 Compte rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (**annexe 10**) (**le Conseil a pris acte**)

Le Maire,

Bruno SCHIRA



La Secrétaire,

Florie AUPÉTIT-MONNERON

